L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 10 JANVIER 1894.

PETITES ANNONCES.

LEÇONS D'ANGLAIS, pour les Français, à l'Ecole du jour et du soir de MM. Cason et Haviland, 39, rue Dauphine. 7 janv—1f

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1y

A VENDRE.

A VENDRE—Une grocerie bien achalandée. S'adresser coin Ste Anne et Robertson. 9 janv—7f

DEMANDES.

UNE bonne cuisinière, parlant le français. No 180 rue Calliope. 7 jan—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William T. Benedict.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,276—Division — Attendu que Joséphine McE. Benedict, veuve de William T. Benedict, décédé, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Benedict, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
10 janv—10 14 19

Succession de Mme Martha Mason, femme de John Chas. Maikell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,230—Division D. —Attendu que Jno. Charles Maikell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Martha Mason, femme de Jno. Chas. Maikell, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
10 janv—10 14 19

Succession de Catharine Neiderangg, femme de Joseph Maria Jacques.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,282—Division A. —Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catharine Neiderangg, femme de Joseph M. Jacques, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
10 janv—10 14 19

Succession de Marie Pouech.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,799—Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Emma Bordes, femme de [illegible] Keuter, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
5 jan—5 9 14

Succession de Francis Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40,890—Division B— Attendu que Mlle Mary Ellen Hagan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Hagan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
5 jan—5 9 14

Succession de Alexandre Escuti.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41 140—Division A— Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexandre Escuti, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
4 janv—9 13

Succession de George Vogel Sangger et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 41,118.—Division E— Attendu qu'Alexandre Mestro a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Vogel Sanger et femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
5 jan—5 9 14

Succession de William Brandt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41248—Division C— Attendu que Louise Roch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Brandt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
6 janv—6 10 14

Succession de Lise Chalaron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,246—Division C— Attendu que Stephen J. Chalaron, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Lise Chalaron, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
6 janv—6 10 14

Succession de Robert Rankin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,772—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Rankin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
6 jan—6 10 14

Succession d'Auguste Pajol et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40,171—Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Brune, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
6 janv—6 10 14

Succession d'Hortense Dabuclet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,230.—Division E. —Attendu que Placide Lessalos a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Hortense Dabuclet, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
6 janv—6 10 14

Succession de Mme Célina Graugnard, veuve de Gaston Barq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,057—Division E— Attendu que H. D. McCowan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de Mme Célina Graugnard, veuve de Gaston Barq, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
3 janv—3 7 12

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,137—Division E—John Henry vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Vu la cession de biens du pétitionnaire John Henry, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Geo. H. Braughn Esq. notaire public, en son bureau, No 26 Commercial Place, en cette ville, le MERCREDI, 17ème jour de janvier 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1893.
Signé: GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28 déc—3t an 17 jan

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,211.—Division D.—J. E. Rivoire vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, J. E. Rivoire, soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en son bureau, No 27 Passage Commercial en cette ville, le MARDI, 7me jour de février 1894 à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être présentées et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1894.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
OSOFRE TRIAY, Député-Greffier
4 janv—1m 1f par sem

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY", son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, et assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet, sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.
2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.
3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.
4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représenté par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et seront elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des voix données sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires qui seront choisis par le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aura lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé):
H. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR,
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio [illegible]
Nouvelle-Orléans, Lne. 11 janvier 1892
[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.
[SCEAU] GEORGE C. PREOT, Notaire Public
15 janv—[illegible]—30

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

The St-Louis Refrigerator and Wooden Gutter Co. vs Lacascio & Martiny.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans — No 25,437 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le MARDI, 16 janvier 1894, à midi, de la propriété décrite ci-après à savoir:

Toute une moitié de l'intérêt indivis de Henry Martiny dans l'actif, le fonds, la propriété, les droits et crédits de la raison Martiny & Co. faisant des affaires au No 49 rue Sud Remparts en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
6 jan—6 9 16

August Worner Jr., vs. M. Hernandez.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle Orléans. — No 13,982. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Moré, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 152 rue Royale, coin St-Pierre, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 16me jour de janvier 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire mentionnée et numérotée ci-dessus d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
4 janv—4 11 16

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de machine, marchandises, biens-meubles, etc., etc. d'une grande manufacture de briques.

W. L. Stjacques versus Frye Triumph Press Brick Manufacturing Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,443 — En vertu d'un ordre de vente daté du 9 janvier 1894, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 22 janvier 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local connu comme le Free Triumph Press Brick Manufactory situé sur ces lieux sur portions de terre dans les îlets bornés respectivement par 1° sur la portion de terre bornée par l'avenue Peters, les rues Léontine, Front et Levée; 2° avenue Peters, Front, Léontine et le fleuve Mississippi.

Tous les effets mobiliers de la défenderesse contenus sur les dits lieux et consistant d'une machine de 60 chevaux avec volant (fly wheel), courroies et tout le complément, bouilloire, cheminée dite (Breeching Smoke Stack) une machine dite "Triumph Patent Press Brick" 1 machine à briques Potts patentée avec poulies, un sander et un dump-table, 1 ligne d'arbre de couche avec 8 poulies, 2 citernes et tuyaux, 1 pompe avec accessoires pour l'eau du fleuve avec droit de puiser de l'eau à la rivière.
2 Fours de briques cuites contenant ensemble environ 500,000 briques.
1 lot de briques non cuites.
1 Lot de moules à briques.
25,000 pallets à briques.
6 lots de sable contenant 4,375 yardes.
Environ 60 cordes de bois [cotton wood] et environ 100 cordes de bois de pin.
1 lot de brouettes, trucks, pelles, chaudières, brick boards, crowbars, instruments, etc., et un lot de vieux bois de charpente;
Ainsi que divers bois, etc.
De même que 4 charrettes, 1 wagon, 4 wagons à briques, etc.
Et encore 12 cordes de bois sur la levée, au pied de la rue Valmont.
Le tout selon un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et receveur et liquidataire dans la susdite affaire.
10 janv—10 15 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de l'intérêt dans une propriété améliorée de valeur rue Camp entre Race et Robin, (la rue à l'arrière étant Magasin).

Connu comme le No 450 rue Camp.

Léon Joubert vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 37,773—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un jugement rendu le 17 novembre 1893 et signé le 23 novembre 1893, tous les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 15 janvier 1894, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Les onze-douzièmes indivis de la propriété décrite ci-après, étant les portions et intérêts de:

Mme Ann Madden, veuve par le premier mariage de John Ermon, et par second mariage de Terence McConnell—et de ses deux fils, William Michael Mortimer Ermon et Robert Morgan Ermon.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasin, Race et Robin, désigné par le No 2, sur un plan fait par Hedin, le 25 janvier 1853, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 124, lequel lot mesure vingt huit pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt-sept pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et est à une distance de trente-cinq pieds de la rue Race.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 déc—12 19 26—jan 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Premier District, par le Shérif.

Albert Baldwin vs. C. F. Ladd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 38,766 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 7 février 1894, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou certaine portion ou lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, mesurant trente cinq pieds six pouces de face à la dite rue Gravier, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

La dite portion de terre étant composée de tout le lot No 24 et de cinq pieds trois pouces du lot adjacent numéro 25, le tout d'après une esquisse annexée pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire en cette ville le 4 juin 1867, et les lots décrits ci-dessus Nos 24 et 25 sont désignés comme tels sur un plan dressé par L. Brugier, voyer général, daté le 20 mai 1839 et déposé au bureau de D. L. McCay, alors notaire en cette ville.

Acquis par le défendeur par achat de Daniel Jones, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 31 janvier 1889. (Titre enregistré au Bureau des Aliénations, dans le Livre 130, folio 347).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 janv—4 11 18 25—fév 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 250 acres de terre dans la paroisse St-Tammany.

Solomon Kahn vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 38,696.— En vertu d'un ordre de vente daté 8 décembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

250 acres de terre situés sur la rivière Bogue Chitto, paroisse St-Tammany, Louisiane, étant une portion d'un plus grand morceau de terre connue sous le nom de "Keller Ferry Tract", mesurant primitivement 550 acres, borné au nord par la dite rivière Bogue Chitto; au sud, par les terres de W. F. Duptiest—une partie du premier terrain; à l'est par des terres de B. West, et à l'ouest par le terrain Rivers.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 déc—9 15 22 29—5 10 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bail, droit d'occupation, Actions, Billets, etc.

O. H. Sampson & Co., vs Henry Hyams Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,470.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 15 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs, Henry Hyams Co. Limited, et du bail sur la bâtisse No 31 rue Chartres coin Douane, auquel Carlton Hunt, agissant pour lui-même et comme agent de ses sœurs Mlle Louisa L. Hunt et Mlle Julia Barton Hunt a loué le dit local des défendeurs pour le terme de trois ans commençant le 1er octobre 1892, expirant le 30 septembre 1895, à raison de cent dollars par mois, aussi le droit d'occupation des dits lieux de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1895.

2° **Dix actions** de la Pointe Coupée Planting and Manufacturing Company, de cent dollars chacune.

Cinquante huit actions de la Crescent City Yarn and Knitting Mills de cent dollars chacune.

Trois billets du Crescent City Yarn and Knitting Mills, faits payables à l'ordre des défendeurs dans cette affaire, à savoir:

Un en date du 10 juillet 1893, pour cinq mille dollars, à 90 jours.

Un en date du 10 aout 1893, de cinq cents dollars, à 60 jours, avec intérêt de 8 pour cent par an, à partir de leur date.

Un en date du 10 aout 1893, de quinze cents dollars, à 60 jours, avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de sa date, endossés par les défendants, par Henry Hyams et L. Weiss, protet ayant été retiré.

Un billet de M. Hyams, Sr., tiré en faveur des défendeurs de trois mille quatre cents et soixante-douze 32/00 dollars, en date du 6 mars 1893, payable 12 mois après date, avec intérêt de 8 pour cent, à partir de la date.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 janv—3 8 12 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Ménage, Miroirs,

Montre et Chaîne en or, Diamant, Boucles d'Oreilles,

Piano et Tabouret, Armoires à Glaces, Jolie paire de Vases Porcelaine de Sèvres, Tapis-Rugs, Rideaux de Dentelle, Réfrigérateur, Stove à Gazoline, Vaissellier, Faïence, Verrerie, Beaux Lustres, etc.

A L'ENCAN.

Succession de Virginie Borne, veuve d'Albert Caillier.

No 39,967—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Vente en Partage.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Alfred C. Green, encanteur. Bureau No 56 rue de la Commune—VENDREDI, 19 janvier 1894, à 11 heures A. M., sur les lieux No 499 rue Columbus entre Broad et White, dans le troisième district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du et signé le 5 décembre 1893, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les meubles de ménage et effets mobiliers de la maison de résidence No 499 rue Columbus entre Broad et White, comprenant: meubles de salon, de salle à manger, de chambre à coucher, tapis, rugs, bijouterie, etc, le tout selon un inventaire enregistré à la cour.

Condition de la vente—Comptant sur livraison.
3 jan—3 7 14 17 18 19

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Amelia Bayne,

FEMME DU DR. STANHOPE JONES.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—DIVISION C—No 38,367.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, l'Hon. F. A. Monroe, juge, en date du 3 janvier 1894 et à moi adressé je procéderai à la vente, le MARDI, 16 JANVIER 1894, à 11 heures A. M., au No 201 RUE DU CANAL, en cette ville, de la propriété mobilière, comme suit, à savoir:

UN LOT DE MEUBLES DE MAISON.
UN LOT DE BRIC-A-BRAC.
UN PIANO DROIT DE PLEYEL,

D'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
5 janv—5 7 11 à date

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT.

DEUXIEME DISTRICT.

Magasin et Résidence,

Coin Bienville et Franklin.

Succession de Nicholas Litzelmann.

No 40,765.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

MERCREDI, 17 JANVIER.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date le 11 décembre 1893, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Franklin et Basin, et mesurant en mesure américaine quarante-un (41) pieds sept et demi (7 1/2) pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de soixante trois (63) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Franklin, formant l'encoignure des rues Bienville et Franklin.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage et attic, ayant magasin et chambre à coucher au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher dans l'attic, une bâtisse pour cuisine à deux étages avec cinq chambres, jolie cour avec puits et citerne.

Conditions—Comptant; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Jeff. C. Wenck, notaire public.
13 déc—13 20 27—jan 3 10 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, portant les numéros municipaux 1,325 et 1,327 rue Magazine, entre les rues Soniat et Dufossat.

Félix J. Puig vs. Wm. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,665—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Soniat et Dufossat, dans l'îlet numéro deux cent quarante. Le lot de terre est désigné par la lettre "B" d'après un plan dressé par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil, en date du 10 juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, en date du 14 juillet 1891, et mesurant quarante pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent. La dite propriété est désignée par les numéros municipaux 1325 et 1327 rue Magazine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 déc—23 29—janv 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Cinquième District.

Firemen's Building Association vs Eureka Hall Association

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,769.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 31 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain ou portion de terrain dans le Cinquième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Vallette, Peter, Chestnut et Alix; le dit terrain ou portion de terrain formant le coin des rues Chestnut et Peter, dans le dit carré, et mesurant soixante pieds six pouces de façade rue Chestnut, sur cent trente huit pieds six pouces et sept lignes de profondeur et de façade rue Peter, entre lignes parallèles, étant une portion du terrain No 1 et la portion adjacente au terrain No 2 du carré No 3 sur le plan de L. H. Pillé, voyer, en date du 18 septembre 1846.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 déc—29—jan 5 12 19 26 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Deuxième District.

Louisiana Homestead Association vs Veuve J. J. Azemard et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 38,569.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits qui y appartiennent, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Johnson, Ursulines et Prieur, désigné par le No 3, sur un plan dressé par E. Surgi, et déposé comme plan No 33, dans le livre de plans No 3 de A. Ducatel, notaire, et mesure, au pied américain, trente pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de cent trente-un pieds deux pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 déc—23 29—jan 5 12 19 24

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited,
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Résidence en Bois à Deux Etages,

Et un Cottage Double en Bois,

283, 283 1/2 et 285 rue Dumaine,

Entre Claiborne et Derbigny.

Succession de Jacob Imhof.

No 39,476.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet. — MERCREDI, 7 février 1894, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, en date du 5 janvier 1894, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° La belle résidence en bois à deux étages, No 285 rue Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Claiborne et Derbigny, ayant une large galerie en fer, environ 9 chambres aux premier et second étages et une grande entrée sur le côté pour la voiture; cour pavée, etc. Le lot de terre est désigné par le No 3 et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage rémunératif double en bois 283 et 283 1/2 rue Dumaine, adjacent à la propriété décrite ci-dessus, ayant 5 chambres, allée et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 31 pieds 4 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ces propriétés sont dans un bon voisinage, à proximité des chars urbains, des marchés, des écoles et sont bien louées.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 an ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être tenues assurées et les polices transférées aux détenteurs ou détenteurs des billets, ou droit donné au détenteur des billets hypothécaires pour assurer, elles acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1894 au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant F. Adolph, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 jan—7 13 20 27—fév 3 7

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OFFRES DE CHOIX,

BATISSES

Rapportant de Bons Loyers.

St-André, près Rousseau;

Adèle, près Rousseau;

St-Thomas, près Ste-Marie:

CONFORTABLE

RESIDENCE DE FAMILLE,

Avenue Jackson.

Situés dans le Garden District—Contigues au Chemin de Fer Electrique.

Succession de John Nelson, No 33,625, et Mme Wilhemena Tobbe, Veuve John Nelson, No 40,177.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et sous les instructions de toutes Parties intéressées.

Mercredi, 10 Janvier

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre dans la succession de John Nelson de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 novembre 1893 et dans la succession de Mme Wilhemena Tobbe, veuve John Nelson, de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 novembre 1893, pour le compte de la susdite succession, à l'encan, il sera vendu:

1° **Trois certains lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, ou qui en dépendent en quelque sorte, situés et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Philip, Laurel et Annunciation; les dits lots sont désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par H. Moellhausen, voyer, daté janvier 1844, et déposé au bureau de L. T. Cairo, ancien notaire en cette ville, et par la lettre B sur un croquis annexé à un acte de vente de H. T. Vennard à S. B. Smith, le 28 octobre 1890 pardevant L. P. Kenny, ancien notaire dans la paroisse de Jefferson; le lot No 10 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 1 lignes de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur; et le lot No 10 formant le coin des rues [illegible] et Jackson, et le lot B mesure 14 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; la dite portion No 8 et prise du lot désigné par le No 8, d'après le dit plan de Moellhausen. Les améliorations comprennent le cottage élevé, No 134 rue Jackson, coin Laurel, contenant vestibule traversant, centre gaz, salon salle à manger chambre à coucher, 4 chambres à coucher, chambre à bain, [illegible] la dite propriété pouvant le faire en s'adressant au bureau par les clefs.

2° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, St-André, Fulton ou St Thomas et Adèle, et désigné par la lettre A, sur un croquis et arpentage fait par Geo. De Armas, député voyer de la ville, daté le 2 décembre 1893, et mesurant d'après le dit croquis 44 pieds 0 pouces 2 lignes de face à la rue Adèle, sur la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 62 pieds 7 pouces sur la ligne de côté le plus rapproché de la rue Fulton et 64 pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Rousseau et est formé d'une partie du lot désigné par le No 2 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, daté le 18 décembre 1855, et déposé comme plan No 201 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages et deux corps de logis, Nos 81 et 83 rue Adèle, et contenant, chaque côté 6 chambres, devront toujours rapporter un loyer de $12 par mois de chaque côté.

3° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adèle, St-André, Rousseau et St-Thomas ou Fulton; désigné par la lettre B, sur un croquis et arpentage fait par Geo. De Armas, député voyer de la ville, daté le 2 décembre 1893, et mesurant d'après le dit croquis, 44 pieds 0 pouces 2 lignes de face à la rue St-André même largeur dans le fond, sur une profondeur de 54 pieds 9 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Fulton, et 56 pieds 6 pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue Rousseau; et ledit lot est formé d'une partie du lot désigné par le No 2 sur un plan par C. A. Hedin, voyer, daté 18 décembre 1855, et déposé comme plan No 201 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages et deux corps de logis No —— rue St-André, et contenant, chaque côté, 4 chambres, et devront toujours rapporter un loyer de $10 par mois, de chaque côté.

4° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adèle, Joséphine, Fulton ou St-Thomas et Rousseau, et désignée par la lettre A, d'après un croquis et arpentage faits par Geo. De Armas, député voyer de la ville, daté le 2 décembre 1893, et mesurant d'après le dit croquis, 30 pieds 7 pouces de face à la rue Adèle, sur une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Rousseau de 63 pieds, formant sur une ligne en angle droit avec la rue Fulton ou St-Thomas, de sur une autre profondeur de 25 pieds et 24 pieds 7 pouces de largeur sur la ligne à l'arrière et 88 pieds sur la ligne de côté vers la rue Fulton ou St-Thomas. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, No 70 rue Adèle, contenant de chaque côté, trois chambres et cuisine, et peut toujours rapporter un loyer de $10 par mois pour chaque côté.

5° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et avantages qui s'y trouvent ou y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adèle, Joséphine, Fulton ou St-Thomas, et Rousseau, et désigné par la lettre B, sur un croquis et arpentage faits par Geo. De Armas, député voyer, daté du 2 décembre 1893, et mesurant 29 pieds 5 pouces de face à la rue Adèle, sur 88 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme le No 72 rue Adèle, contenant, de chaque côté, 3 chambres, cuisine, et devront toujours rapporter un loyer de $10 par mois, de chaque côté.

6° **Deux certains lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 68, borné par les rues Fulton ou St-Thomas, Chippewa, St-André et Ste-Marie, sur un croquis daté le 29 avril 1871, fait par Wm De Lacy, encanteur, et annexé à un acte de vente pardevant J. F. Coffey, notaire public en cette ville, daté le 10 mai 1871; et les dits lots sont désignés par les Nos 5 et 6 sur le dit croquis et sont attenant l'un à l'autre, et mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Fulton ou St-Thomas sur une profondeur entre lignes égales et de 142 pieds et 30 pieds de largeur [illegible] les dits lots ont les mêmes numéros et dimensions indiqués dans le croquis relevé d'arpentage faits par Geo. De Armas, député-arpenteur de la ville, en date du 2 décembre 1893. Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu par les Nos 342 et 344 rue St-Thomas ou Fulton, contenant de chaque côté, environ 5 chambres. Le No 342 a un terrain extra sur le côté convenable pour une voiture ou un wagon.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec intérêt à 7 pour cent; lien du vendeur et hypothèque spécial réservés, avec les clauses usuelles, pour garantir la portion à crédit; 10 pour cent exigés au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant B. Rouen, notaire public.
6 déc—6 13 20 27—jan 3 10

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant.
J. S. LANDRY, Agent général pour le Frêt et les Passagers
25 oct—sam et dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante

—DE—

PROPRIETE DE VALEUR,

Propriété Améliorée et Terrain

—DANS LE—

PREMIER DISTRICT.

La Bâtisse en briques à trois étages No 271 rue Camp, entre Delord et Calliope.

Un Terrain de choix sur l'avenue St-Charles face au Lee Circle.

—ET—

L'Ecurie sur la rue Magazine, entre Poeyfarré et Calliope.

A l'encan. A crédit.

Succession de Thomas W. Bothick.

No 37,641—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR J. H. O'CONNOR & Co.—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 7 février 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 21 décembre 1893, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés de valeur, comme suit—

1° **Un certain lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Camp, le Lee Circle, l'Avenue St-Charles, les rues Delord et Calliope, désigné comme lot "A" sur un plan de L. H. Pillé, assistant-voyer de ville, le 11 octobre 1881 et mesurant conformément 23 pieds 11 pouces de face à la rue Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles et est composé d'une portion du lot original No 11.

Les améliorations sur ce dit lot de terre consistent en une résidence en briques à trois étages, portant le No 271 rue du Camp, ayant salon, salle à manger, cuisine, corridor au premier avec plusieurs chambres à coucher, etc.

2° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Lee Circle, Delord et Calliope et l'avenue St-Charles, mesurant, conformément au dit plan fait par L. H. Pillé assistant voyer de ville, en date du 11 octobre 1881; 20 pieds 5 pouces de face au Lee Circle, commençant à une distance de 143 pieds 5 pouces 2 lignes de face à l'encoignure de la rue Delord et du Lee Circle, 187 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne du bas près de la rue Delord, puis 38 pieds 3 pouces 3 lignes sur une ligne s'étendant à angles droits à la dite ligne du bas et parallèles avec la rue Camp, puis sur 20 pieds 4 pouces 5 lignes sur une ligne, perpendiculaire à la dite rue Camp, puis sur une ligne s'étendant à un angle droit à la dite ligne et obliquant à la dite rue Calliope, la dite ligne étant du côté supérieur du dit lot ou portion de terre, 206 pieds 11 pouces et 6 lignes, en allant à commencer, qui est 78 pieds 4 pouces et 5 lignes de distance de la jonction du Lee Circle et l'avenue St Charles.

3° **Deux certains terrains** ou portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par Magazine, Camp, Calliope et Poeyfarré, désignés par les Nos 25 et 26 sur un plan de L. H. Pillé, sous-voyer, en date du 11 octobre 1881 et mesurant d'après ce plan comme suit: Le terrain No 25 mesure 27 pieds de façade rue Magazine, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 26 mesure 26 pieds de façade rue Magazine, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent de grands hangars et écuries de un et deux étages, en bois, convenables comme entrepôts ou comme fabriques.

Conditions de la vente.

Comptant ou un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 7 pour cent par an, garantie par hypothèque et lien du vendeur, ainsi que privilèges et toutes les clauses de sécurité usuelles. Les acquéreurs faisant un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Wm Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.
3 jan—3 10 17 21 31

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Action du New Louisiana Jockey Club

Succession de Wm J. Castell.

No 15,964—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 15 octobre 1893, dans la succession de Wm J Castell, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Une action du fonds capital du New Louisiana Jockey Club, ce titre au No 111.

Conditions—Comptant.
24 déc—24—janv 3 7 10

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et [illegible]
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochebiave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
[illegible] et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

40 Magnifiques laitières de races Jersey, Créole, Durham et Olstein.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—MERCREDI, 10 janvier 1894, il sera vendu à 11 heures du matin, sur le chemin de la Métairie, en face de l'entrée du City Parc, à l'ancienne écurie de Miramon—

Pour le compte de M. Pierre Burbagon.

40 vaches laitières, 30 avec de jeunes veaux, et les autres sur le point de vêler.

Conditions—Jusqu'à $30, comptant; et, au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés à sa place à la satisfaction du vendeur.
7 jan—

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Améliorée Et Vacante

—DANS LES—

Deuxième et Troisième Districts.

Résidences de Deux Etages.

Sites à Cottages et Propres à y Bâtir.

La Charmante Résidence-Cottage **No 499 rue Columbus,**

Entre les rues Broad et White.

Bâtisse en Briques à Deux Etages **No 242 rue Dauphine,**

Entre les rues St Philippe et Ursulines.

Le Cottage Simple, **No 184 rue Bourbon,**

Entre les rues Domaine et Ste-Anne.

Le Cottage No 501 rue Colombus

Entre les rues Broad et White.

Six Beaux Terrains convenables pour y bâtir,

Rues Broad et Abadie.

A l'Encan. A Crédit.

Succession de Virginie Borne, veuve d'Albert Caillier.

No 39,967—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

Vente en Partage.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE.—Alfred C Green, encanteur,—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, en date du et signé dans la susdite affaire, le 5 décembre 1893, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir.

1° **Le cottage No 499 rue Colombus**, dans le 3me district de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Colombus, Laharpe, Broad et White. Le terrain est désigné par la lettre A, et mesure environ 59 pieds 4 pouces de façade rue Colombus, sur 125 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur; le dit terrain se composant de tout le lot No 5 et d'une plus grande partie du lot No 4.

Le cottage est à distance de la rue, a un grillage en fer sur la devanture, corridor, galerie, salon, salle à manger, 3 chambres, cabinet, cuisine, etc. Le terrain est tracé en jardin, avec pavages ou Schillinger, plusieurs orangers et arbres fruitiers. Une demeure charmante entourée de tous les agréments.

2° **Le cottage simple No 501 rue Colombus**, dans le troisième district, carré d'îlet borné par les rues Colombus, Laharpe, Broad et White. Le terrain est désigné par la lettre B et mesure environ 30 pieds 8 pouces de façade rue Colombus sur 125 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur. Ledit terrain se compose de tout le lot No 3 et d'une faible partie du lot No 4.

Le cottage est retiré de la rue, a des galeries sur la façade et les côtés, 5 chambres, etc.; il donne un bon loyer.

3° **Le cottage No 184 rue Bourbon**, dans le 2me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Dumaine et Ste Anne. Le terrain mesure 30 pieds de façade rue Bourbon, sur 95 de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Le cottage a quatre chambres et un cabinet dans le corps de logis, chambre à bain etc. Une bâtisse à deux étages à l'arrière ayant quatre chambres, bâtisse à bois et à charbon, hydrant, etc.

4° **La maison de résidence en briques à deux étages, No 242 rue Dauphine**, dans le Deuxième District de cette ville carré d'îlet borné par les rue Dauphine, Bourbon, Ursulines et St Philippe.

Le terrain mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue Dauphine sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur, selon un plan attaché à un acte pardevant A. Doriocourt, notaire de cette ville en date du 25 septembre 1875. La maison a huit chambres, hydrant, citerne, etc., est près d'un marché, d'églises, d'écoles et de tous les agréments.

5° **Six terrains** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Broad, White, Abadie et Aubry. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit:

Les terrains 1, 2 et 3 sont contigus les uns aux autres et mesurent, chacun, 37 pieds de façade rue Broad, sur 105 pieds de profondeur. Ils se composent de toute la portion de terre désignée par la lettre G, sur un plan particulier de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 octobre 1879 et annexé à l'inventaire de la succession de Charlotte Anne Thezan, épouse de Joseph Chevalier.

Les terrains 4, 5 et 6 sont contigus les uns aux autres, et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Abadie, sur 125 pieds 11 pouces de profondeur; et se composent de tous les terrains désignés par les lettres I. J. K. et L. sur le susdit plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 octobre 1879.

Conditions de la Vente.

Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit payable en des billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, garantis par hypothèque et lien du vendeur ainsi que pacte de non aliénation et toutes les clauses de sécurité, comprenant 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert d'assurances etc. Les acquéreurs feront un dépôt comptant de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, notaire.
13 déc—13 20 27—janv 3 10 17

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Quatrième District.

Les Deux Elégantes et Belles Résidences à Deux Etages,

Nos 136, 138, 140 et 142 rue Huitième.

Charmant voisinage, près des Eglises, Ecoles, Marchés et Chars. A long crédit et à conditions faciles.

Succession de Mme Ann McNamara.

No 40,076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur.—Bureau No 148 rue Gravier.—MERCREDI 24 janvier 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, sera vendue à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 14 octobre 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci dessous, à savoir—

L'élégante résidence à deux corps de logis à deux étages Nos 136 et 138 rue Huitième, contenant, de chaque côté, salon, salle à manger, cuisine et trois grandes chambres à coucher, grands terrains sur la façade pour jardin, grande cour à l'arrière et gaz partout. Le terrain est désigné par la lettre C sur un croquis de D. M. Brosman, Esq., député voyer, daté le 20 septembre 1893, et comme lot No trois d'après un plan de H. Moellhausen, voyer, daté le 4 mai 1844, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, et mesure trente-un pieds six pouces de face à la rue Huitième sur cent vingt-six pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

La jolie résidence double à deux étages Nos 140 et 142 rue Huitième, contenant salon, salle à manger, trois chambres à coucher, cuisine, jardin devant, grande cour et dépendances, et gaz. Le lot est désigné par la lettre B, sur un croquis de D. M. Brosman, Esq, député voyer, et comme lot No deux sur un plan de H. Moelhausen, déposés comme ci dessus et mesure trente-deux pieds 5 pouces de face à la rue Huitième sur une profondeur de cent vingt-six pieds entre lignes parallèles, toute mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux, ans de crédit, 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; assurances, honoraires d'avocats et toutes les autres clauses usuelles de garantie; 10 pour cent de dépôt sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant John R. Legier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
20 déc—20 24 31—janv 7 14 21 24

E. CURTIS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double dans le Quatrième District.

Succession de R. J. Christian,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 40,483.

PAR E. CURTIS & CIE, encanteur.—Bureau, 201 rue du Canal.—MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, à la **Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles**, nous vendrons à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 5 Déc. 1893, et rendu dans la susdite et numérotée affaire, la propriété ci après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans l'ancien faubourg Livaudais. Quatrième district de cette ville, désigné par le No 12, dans l'îlet No 97, qui est borné par les rues Sixième, Septième, Colisée et Prytanée, d'après le plan du dit faubourg, dressé par B. Buisson, daté le 5 mars 1832, déposé en le bureau de T. Guyol, notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine, d'après un plan déposé en le bureau de James Graham, notaire, comme plan No 36, 31 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions.—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes pour 1894, paiera l'acte de vente pardevant Chas B. Upton, notaire, et déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication. Le plan est à la Bourse.
13 déc—13 20—janv 3 10 14 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Jolie Résidence

No 251 rue Huitième,

Entre Prytanée et Colisée.

Avec Terrain d'à peu près 65x127 pieds

Dans le voisinage des belles résidences de MM. Branch K. Miller, Cohen M. Soria, John P. Moore, W. C. C. Claiborne, Baldy, Logan et autres.

Succession de David H. Marks, Décédé.

A des conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, le 17 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 13 décembre 1893, Dossier No 39 284, pour le compte de la succession de David H. Marks, décédé, à l'encan il sera vendu:

Un certain lot ou portion de terre, consistant en deux lots, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Huitième, Septième, Prytanée et Colisée; la dite portion de terre mesure 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Huitième, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 2 lignes; le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent **d'une jolie et confortable résidence en bois à deux étages**, portant le No 251 de la rue Huitième et a large corridor au-dessus et au-dessous, salons doubles, salle à manger, cuisine et 4 chambres à coucher, cabinet d'aisance, office, etc., et 4 chambres à coucher ou davantage.

Gaz et installations partout dans la maison, manteaux de cheminée; maison en excellent état, citerne, hydrant, auvents, etc., allées en Schillinger, jolie grillage en fer devant, jolie terre gazonnée sur les côtés, fleurs, etc., et rapportant un loyer annuel de $500 à $1,000. La rue est couverte de gravier Rosetta; beaux trottoirs et un voisinage des plus choisis, où sont tous les moyens de transport modernes. Le tout d'après un plan exposé au lieu de la vente. La propriété peut être visitée en se munissant d'une carte des encanteurs. C'est la même propriété que le défunt avait achetée de James Wilson ainsi qu'il appert d'un acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 16 juillet 1886.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente, et renfermant toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1893, en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 déc—14 17 24 31—jan 7 14 et 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une plantation de valeur dans le district de Barataria, paroisse de Jefferson.

A. J. Vick vs Louis Volz.

Vingt unième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson, Dossier No 144.

Vente au comptant Pour un partage.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 31 janvier 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un jugement de l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt-unième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en cet Etat, le dit jugement rendu le 6me jour de décembre 1893 et signé le 22me jour de décembre 1893, dans l'affaire de A. J. Vick vs Louis Volz, Dossier No 144 de ladite cour, pour opérer un partage, à l'encan, il sera vendu—

1° **Une certaine plantation**, ensemble avec tous les bâtisses, machines et améliorations qui s'y trouvent, située dans le District de Barataria, paroisse Jefferson, en cet Etat, à environ 20 milles de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ 59 arpents de face sur le Bayou Barataria, sur une profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, bornée d'un côté par le Bayou Chalots, et de l'autre par un morceau de terre appartenant anciennement à MM. Louis et Michel Commagère.

2° **Un certain terrain** contigu au morceau de terre ci-dessus décrit sur le côté inférieur, et mesurant 4 arpents plus ou moins sur le Bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, borné d'un côté par le morceau de terre ci-dessus, et de l'autre par le Bayou Anse Vier.

3° **Un autre certain morceau de terre** connu sous le nom de "Le Bouque" situé dans le dit district de Barataria et en face du morceau de terre ci décrit en premier lieu, mesurant, plus ou moins, 35 arpents de façade sur le Bayou Barataria, avec une profondeur s'étendant presque jusqu'au "Lac Ouacha", borné d'un côté par le Bayou Dauphin, et de l'autre par le Bayou Villars.

4° **Un autre morceau ou portion de terre**, situé dans le dit district de Barataria, mesurant un demi arpent de façade sur le dit Bayou Barataria, borné d'un côté par les terres de Terrence Drouet, et de l'autre côté par celles de J. B. Dauterive.

Les quatre dits morceaux de terre mesurent en moyenne environ douze mille (12,000) arpents plus ou moins, et seront vendus ensemble en bloc.

Conditions—Comptant en payant les titres 10 0/0 payables comptant sur les lieux, au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Octave Morel notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 déc—27 31—jan 7 14 21 28 et 31

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Vieux Coin Bien Connu

Des rues Louisa et Nord Peters.

Bâtisse en granit, à deux étages, distribuée de façon à convenir pour magasin et résidence.

Le morceau de terre au coin des rues Union et Genius.

Veuve Adélaïde A. Guex et autres
—vs.—
Louis J. D'Aquin, individuellement et comme curateur de John Edgard D'Aquin, interdit, et de Jules J. D'Aquin, tuteur naturel des mineurs John Joseph, Anna, Jules Richard D'Aquin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 36 570.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles, au rez-de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu les 13 et 19 juin 1893 et d'un amendement au jugement rendu et signé le 27 novembre 1893, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° **Trois certains terrains**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la banlieue Clouet (aujourd'hui Troisième District de cette ville) bornés par la **Voie Publique** ou la **Levée** (maintenant Peters), **Clouet, Louisa et Chartres**, désignés par les Nos 9, 10, 11 sur un certain plan de Joseph Pilié, voyer de la Deuxième Municipalité daté le 24 février 1841, et annexé à un acte de vente par ———— à Mme Pierre Blanchard, les dits lots mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 9 mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue **North Peters** (anciennement rue de la Levée) 28 pieds 5 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 10 mesure 28 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue **North Peters** (anciennement rue de la Levée) sur 108 pieds 3 pouces et 6 lignes sur le côté qui touche au lot No 11, 109 pieds 2 pouces et 1 ligne sur le côté le divisant du lot No 9 et 28 pieds 5 pouces sur la ligne du fond, où il est borné par le lot No 8; le lot No 11 mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue **North Peters** (anciennement rue de la Levée), 107 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de et courant parallèlement à la rue **Louisa**, 108 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée du lot No 10, et 28 pieds 5 pouces sur la ligne du fond où il est borné par le lot No 8, le dit lot formant l'encoignure des rues **Louisa** et **Levée** (actuellement rue North Peters).

Les améliorations comprennent la bâtisse en granit à deux étages avec attic et une grande veranda faisant face aux rues **North Peters** et **Louisa**, distribuée au rez-de-chaussée de façon à servir de magasin avec vestibule et escalier, quatre chambres et vestibule à l'étage supérieur, bâtisse en brique au fond avec 6 chambres et un cabinet au rez-de-chaussée et 6 chambres à l'étage supérieur, trois citernes, 2 en bois et 1 en fer, lieux d'aisance, etc.

2° Une portion de terre en cette ville, îlet 1057, compris entre les rues **Union, Génie, Français et Libérale**, mesurant environ 150 pieds de face à la rue **Union** sur environ 127 pieds de profondeur et face à la rue **Génie**.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; la partie de crédit, s'il y en a, à un et deux ans; avec intérêt au taux de huit pour cent par an, garantie par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété avec toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, aux frais des acquéreurs.
6 déc—6 13 20 27—jan 3 10

PAR'OIDIUM

(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Le *Par'oidium Extract*, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Bouchier, Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.
11avril—3m

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI
WITH THROUGH SLEEPING CARS
11 HOURS TO BIRMINGHAM

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de ROBERT MOUAT.

No 37,943.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 4 décembre 1893 par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire mentionnée ci-dessus la propriété de beaucoup de valeur ci après, à savoir—

1° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 258, borné par les rues **Mandeville, Bourgogne, Espagne et Dauphine**. Le dit lot est désigné par le numéro deux, et mesure en mesure américaine, 22 pieds 11 pouces de face à la rue **Mandeville** sur 71 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par L. Surgi, voyer, daté le 8 avril 1847, et déposé au bureau de Edward Barnett, ex-notaire en cette ville, d'après le plan No 103.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages ayant deux chambres au premier étage, deux chambres et un cabinet au second étage entrée sur le côté, corridor; une bâtisse pour cuisine à un étage ayant deux chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc, connue par le numéro municipal 101 rue **Mandeville**.

Acquis par ledit défunt par achat de Jean Baptiste Sauvinet, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, notaire, le 15 mai 1847, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 42 folio 595.

2° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 168, borné par les rues **Villeré, Ste-Anne, Marais et Dumaine**, désigné par le numéro deux, et mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue **Villeré** sur 63 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, contigu sur le côté le plus rapproché de la rue **Ste-Anne**, le côté du fond du lot numéro un d'après le plan dressé par J. N. de Pouilly, daté le 27 novembre 1847, et déposé au bureau de P. E. Laresche, d'après le plan numéro six, livre de plans L.

Les améliorations comprennent un très élégant double corps de logis à un étage et attic recouvert en ardoises, ayant trois chambres et escalier conduisant à chaque côté, au rez de-chaussée, et une chambre de chaque côté dans l'attic; hydrants, citernes et lieux d'aisance de chaque côté, connu par les numéros municipaux Nos 168 et 168 1/2 rue **Villeré**.

Acquis par le dit défunt par achat de Marie Josefa Macias veuve de Ramon Otero, d'après un acte passé pardevant P. E. Laresche, notaire, le 29 novembre 1847, et enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le livre 44, folio 230.

3° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 91, borné par le **Felicity Road**, les rues **St-Thomas et St-James**. Le dit lot est désigné par le numéro un, et mesure, en mesure américaine, 34 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue **St-Thomas**, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles d'après le plan dressé par Adolph Knell, le 8 mai 1849, et déposé comme plan No 94, au bureau de J. R. Beard, notaire.

Une moitié de l'allée désignée sur le dit plan comme courant entre la maison sur le lot numéro un et la maison sur le lot adjacent étant comprise dans la mesure ci-dessus, et la dite allée, 3 pieds de large, est commune aux lots numéros un et deux.

Les améliorations comprennent un très élégant double corps de logis recouvert en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie au fond; aussi une cuisine à un étage recouvert en ardoises dans le fond, avec quatre chambres, quatre citernes, lieux d'aisances, etc., connu par les numéros municipaux Nos 286 et 288 rue **St-Thomas**.

Acquis par le dit défunt par achat de Gacinto Lobrano, d'après un acte pardevant J. R. Beard, notaire, le 13 mai 1849, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le livre 48, folio 643.

4° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 533, borné par les rues **Perdido, Gravier, Liberté et Franklin**. Le dit lot mesure, en mesure américaine, 31 pieds 1 pouce 9 3/10 de face à la rue **Liberté** sur 127 pieds 11 pouces 7 2/10 de profondeur, entre lignes parallèles d'après un plan déposé au bureau de Alphonse Barnett notaire.

Les améliorations comprennent un double corps de logis recouvert en ardoises ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie au fond; aussi une cuisine à un étage recouvert en ardoises, ayant quatre chambres, waterworks lieux d'aisance, etc., connue par les Nos municipaux 111 et 113 rue **South Liberty**.

Acquis par le dit défunt par achat de F. M. Tourne et G. Van Duil, d'après un acte passé pardevant Alphonse Barnett, notaire, le 17 janvier 1853, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 58, folio 266.

5° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 195, borné par les rues **St-Philippe, Claiborne, Robertson et Ursulines**. Le dit lot est désigné par le numéro un (ancien lot soixante-douze), et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue **St-Philippe**, sur 112 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur et face à la rue **Robertson**, d'après un plan dressé par L. Surgi, le 6 mai 1841.

Les améliorations comprennent une spacieuse bâtisse à double corps de logis à un étage avec attic, recouverte en ardoises, ayant quatre chambres et cabinets, cuisine à deux étages, quatre chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., connue par les numéros municipaux 227 et 227 1/2 rue **St-Philippe**, et formant l'encoignure des rues **Robertson et St-Philippe**.

Une moitié indivise acquise par le dit défunt par achat de François Turbain Thezan d'après un acte passé pardevant Alexandre Eusèbe Bienvenu, notaire, le 30 juin 1858, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 71, folio 133. L'autre moitié indivise acquise par le dit défunt par achat des héritiers de Ch. H. Thezan, d'après un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 30 juin 1858, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 71, folio 664.

6° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 12 borné par les rues **North Peters, Hôpital, Ursulines Gallatin**. Le dit lot est désigné par le numéro un, et mesure, en mesure américaine, 25 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue **North Peters** sur 79 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue **Hôpital**, et 75 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 2 et 25 pieds, 2 pouces et 5 lignes sur la rue **Gallatin**, d'après un plan dressé par H. Pillié daté le 12 mai 1850, et déposé au bureau de A. Boudousquie, notaire.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages recouvert en ardoises, actuellement occupé par le "Simone House" et connu par le numéro municipal 6 rue **North Peters**, et No —— rue **Gallatin**.

Acquis par le dit défunt par achat de Azom Stephens, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett notaire, le 5 janvier 1861 enregistré dans le bureau des aliénations, dans le livre 83, folio 497.

7° **Un certain terrain** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 206 borné par les rues **Claiborne, St-Philippe, Derbigny et Ursulines**. Le dit terrain est désigné par le numéro quatre et mesure 31 pieds 0 pouces de façade rue **Claiborne** sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, selon un plan dressé par L. Surgi, déposé en l'étude de E. Barnett, comme plan No 101.

Les améliorations consistent en une maison très élégante à un étage, couverte en ardoises, à deux corps de logis, ayant cinq chambres de chaque côté, bâtisse de dépendances ayant une chambre de chaque côté, citerne etc. et portant les Nos municipaux 219 et 219 1/2 rue **Nord Claiborne**.

Acquise par le défunt par achat de la succession de Mathilda Lafargue, ainsi qu'il appert d'un acte passé pardevant E. A. Peyroux, notaire, le 28 mai 1878, enregistré au bureau des transferts, livre 109, folio 585.

8° **Un certain terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet No 176, borné par les rues **Villeré, Ursulines, Robertson et Bayou Road**; ledit terrain mesurant 30 pieds de façade rue Villeré, 31 pieds 9 pouces sur une ligne oblique dans le fond, sur 81 pieds 1 pouce sur la ligne du côté de la rue des **Ursulines**, et 78 pieds 7 pouces de l'autre côté.

Les améliorations consistent en un joli cottage élevé de terre, couvert en ardoises, ayant cinq chambres, auvent, deux citernes, lieux d'aisances, parterre, entrée pour voiture, corridor, etc., portant le numéro municipal 251 rue **Robertson**.

Acquis par ledit défunt par achat, de la succession de John R. Clay, par acte passé pardevant Alcée J. Villeré, notaire, le 4 novembre 1879, enregistré au bureau des transferts de cette ville, dans le livre 111, folio 941.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs; le reste, s'il y en a, à un ou à un et deux ans de crédit, à leur choix, en des billets portant huit pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, billets divisés en coupons et garantis, ensemble avec les honoraires des avocats plus loin pourvus, garantis aussi par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale; les acquéreurs faisant assurer les propriétés vendues contre l'incendie et transféreront les polices aux légataires ou vendeurs, et paieront cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant des billets en cas de litige pour le recouvrement des dits billets. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur leurs enchères, entre les mains des encanteurs, pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 déc—13 20 27—jan 3 10 17

PAR FOURTON & FISCHER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS DE VILLE.

Certificats d'Ecole de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

WARRANTS D'ETAT.

Certificats de la Police Métropolitaine.

EFFETS MOBILIERS.

Succession de Samuel Browne.

No 39,885.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D.

PAR FOURTON & FISCHER—H. C. Fourton, encanteur—Bureau No 19 rue Carondelet—MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 19 décembre 1893, dans l'affaire, et pour le compte de la succession de Samuel Browne, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° **Un** Bon de la ville de la Nouvelle-Orléans de $1,000 [7 pour cent d'intérêt, vieux].
2° **Huit** Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans [6 pour cent d'intérêt, prolongé], de $1,000 chacun.
3° **Quinze** Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans [6 pour cent d'intérêt, prolongé], de $50 chacun.
4° **Certificats d'école** de la Nouvelle-Orléans pour le montant de $5,868.27.
5° **Warrants d'Etat**, certificats d'école pour le montant de $2,219.17.
Certificats de Police Métropolitaine, pour le montant de $283.97.

Et le même jour, à 10 heures du matin, au No 49 rue Royale:

Un lot de meubles et autres articles.
24 déc—24 27 31—janv 3 7 10